Adm74
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

dans le cadre de l'action nationale engagée par l'AMF contre la baisse des dotations

Lundi 15 juin 2015 – Bonneville (Agora)

ORDRE DU JOUR

- **Intervention du Président de l'Adm74 – Martial SADDIER**

- **Intervention du Président du Conseil départemental – Christian MONTEIL**

- **Témoignages d'élus**

Arrondissement d'Annecy

ANNECY : Jean-Luc RIGAUT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY : Pierre BLANC

Arrondissement de Bonneville

CHAMONIX : Eric FOURNIER

LA ROCHE-SUR-FORON : Guy FLAMMIER

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS : Pierre Jean CRASTES

GAILLARD : Jean-Paul BOSLAND

Arrondissement de Thonon-les-Bains

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS : Jacqueline GARIN

THONON-LES-BAINS : Jean DENAIS

- **Intervention de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie**

- **Vote de la motion proposée par l'Association des Maires de France**

Baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités

28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

dont 15.7 milliards (56%) pour le seul bloc communal (communes et EPCI)

Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat fixée par la loi de finances pour 2014 à 3.67 milliards d'euros par an jusqu'en 2017, dont plus de 2 milliards d'euros par an pour le bloc communal (communes/EPCI)

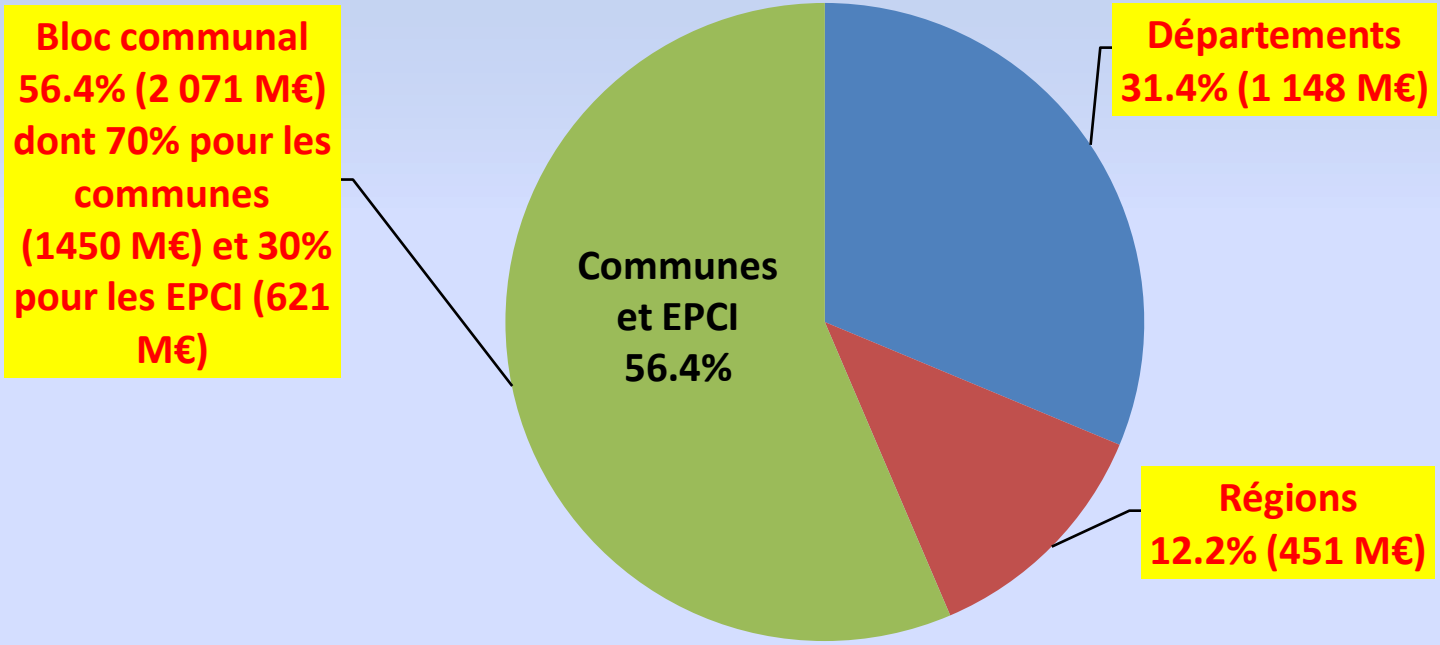

HAUTE-SAVOIE – 2014

Contribution du bloc communal (communes/EPCI) au redressement des finances publiques

- 10,8 millions d'euros en 2014

Contribution des collectivités de Haute-Savoie au Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC)

	2013	2014	2015	Hausse 2014-2015
NATIONAL	360 millions d'euros	570 millions d'euros	780 millions d'euros	Soit une hausse de 36%
HAUTE-SAVOIE	10 millions d'euros	17 millions d'euros	25 millions d'euros	Soit une hausse de 47%

Arrondissement d'Annecy

Intervention de M. Jean-Luc RIGAUT, Maire d'Annecy

Ville d'Annecy - Impact des décisions nationales

• L'effort demandé aux collectivités dans le cadre du pacte de solidarité et de responsabilité s'élève pour l'heure à 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017.

→ L'impact sur la DGF d'Annecy est important :

en M€	2014	2015	2016	2017	
DGF	11,7 M€	10,0 M€	8,5 M€	7,0 M€	Cumul 2014-2017
Effort annuel	-0,7 M€	-1,8 M€	-1,5 M€	-1,5 M€	**-5,5 M€**
Perte cumulée par rapport à 2013	-0,7 M€	-2,5 M€	-4 M€	- 5,5 M€	**-12,7 M€**

• Dans le même temps, a été institué le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) annoncé à hauteur de 1 milliard d'euros entre 2012 et 2017.
→ La Ville d'Annecy est contributrice avec une montée en puissance de ses contributions.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
FPIC	+ 0,1 M€	+ 0,4 M€	+ 0,6 M€	+ 1 M€	+ 1,4 M€	+ 1,5 M€	Cumul 2012-2017
Effort annuel	+ 0,1 M€	+ 0,2 M€	+ 0,3 M€	+ 0,4 M€	+ 0,4 M€	+ 0,1 M€	**+ 1,5 M€**
Perte cumulée par rapport à 2011	- 0,1 M€	- 0,4 M€	- 0,6 M€	- 1 M€	- 1,4 M€	- 1,5 M€	**- 5 M€**

➡ Cela représente une perte cumulée de 17,7 M€ pour la Ville sur la période 2012-2017.

Ville d'Annecy

Arrondissement d'Annecy

Intervention de M. Jean-Luc RIGAUT, Maire d'Annecy

	DOTATIONS						FPIC			FISCALITE		
ANNEE	DGF COMMUNES	DGF C2A	DGF TERRITOIRE	DGF/HA	REPRISE SUR DGF	CUMUL REPRISE/2014	PRELEVEMENT	PRELEVEMENT SUPPLEMENTAIRE /2014	CUMUL PRELEVEMENT SUPPLEMENTAIRE /2014	PRODUIT FISCAL AVEC EFFET NEUTRALISANT LA BAISSE DE DGF ET L'AUGM FPIC	EQUIVALENCE HAUSSE DE TAUX* (A BASES CONSTANTES)	HAUSSE REELLE DE TAUX
2014	22 955 000	29 175 000	52 130 000	358			- 2 796 000			75 122 048		
2015	18 900 000	26 600 000	45 500 000	313	- 6 630 000	- 6 630 000	- 4 067 000	- 1 271 000	- 1 271 000	83 023 048	10,5%	1,37%
2016	15 000 000	24 300 000	39 300 000	270	- 6 200 000	- 12 830 000	- 5 916 000	- 1 849 000	- 3 120 000	91 072 048	9,7%	
2017	11 100 000	22 000 000	33 100 000	227	- 6 200 000	- 19 030 000	- 6 000 000	- 84 000	- 3 204 000	97 356 048	6,9%	
2018	11 100 000	22 000 000	33 100 000	227	-	- 19 030 000	- 6 000 000	-	- 3 204 000	97 356 048	0,00%	
2019	11 100 000	22 000 000	33 100 000	227	-	- 19 030 000	- 6 000 000	-	- 3 204 000	97 356 048	0,00%	
2020	11 100 000	22 000 000	33 100 000	227	-	- 19 030 000	- 6 000 000	-	- 3 204 000	97 356 048	0,00%	
TOTAL CUMUL PERIODE 2015/2020					*- 19 030 000*	- 95 580 000		*- 3 204 000*	- 17 207 000		30%	
TOTAL CUMUL/2014						-			112 787 000			

Constaté
Prospective

Pas de valorisation de baisse de DGF supplémentaire à compter de 2018

* tx moyen pondéré des 3 taxes (cmnes+C2A)

EVOLUTION DES FINANCES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

- **La DGF** du territoire, qui a **baissé de 13% entre 2014 et 2015**, aura baissé de **37%** entre 2014 et 2017 (fin programmée- à ce jour – des réductions de dotations)
- **Le prélèvement sur le FPIC** aura **progressé de 45% entre 2014 et 2015**. En 2016, en vitesse de croisière, il aura + **que doublé** par rapport à 2014.

Entre 2014 et 2017, c'est une moindre recette de 22,2M€/annuelle, soit 8% des recettes réelles de fonctionnement 2014 et 45% de l'autofinancement 2014.

En cumul par rapport à 2014, le territoire d'Annecy aura perdu près de 113M€ à l'horizon 2020.

- La compensation de ces baisses nécessiterait une **hausse de 30% de la fiscalité sur la période 2015-2017**. En 2015, elle n'a progressé que de 1,4% sur le territoire.

- Pour faire face à cette saignée et pour maintenir compétitivité et attractivité du territoire en le structurant autour de son bassin de vie, deux pistes complémentaires :
    - **La commune nouvelle**
    - **La fusion d'EPCI**

Arrondissement d'Annecy

Intervention de M. Pierre BLANC, Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

ENSEMBLE INTERCOMMUNAL

RECETTES

DGF

2015 (prévisionnel)	6 409 000,00 €
2020 (prévisionnel)	4 158 000,00 €
Différence entre 2020 et 2015	**-2 251 000,00 €**

DEPENSES

FPIC

2015	878 689,00 €
2020 (prévisionnel)	1 304 000,00 €
Différence entre 2020 et 2015	**425 311,00 €**

Epargne de gestion

2015 (prévisionnel)	8 530 000,00 €
2020 (prévisionnel)	3 411 000,00 €
Différence entre 2020 et 2015	**-5 119 000,00 €**

Selon estimations faites par le Cabinet STRATORIAL FINANCES

Adm74

Arrondissement d'Annecy

Intervention de M. Pierre BLANC, Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Année 2014
Epargne brute de la Communauté de Communes

1 768 661 €

Contribution (DGF)
- 92 845 €

FPIC = 164 961 €

Projection à horizon 2020

FPIC	330 000 €
Contribution au redressement des finances publiques	829 000 €
Charges supplémentaires comparativement à 2014	**901 194 €**

+ 51 % de l'épargne brute de 2014 de la Communauté de Communes

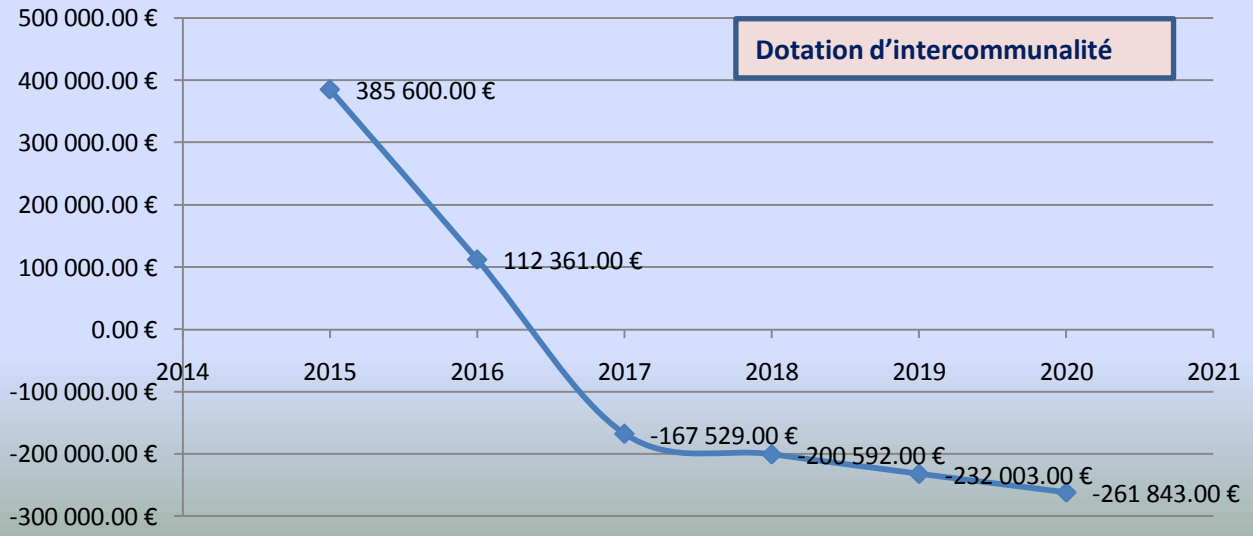

Arrondissement de Bonneville

Intervention de M. Eric FOURNIER, Maire de Chamonix

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN K €

	2011	2012	2013	2014	2015
Commune	**5.4**	**5.3**	**5.1**	**4.8**	**4.1**
CC	**3.7**	**3.6**	**3.5**	**3.3**	**3.1**

-soit **une perte de 12 % des recettes réelles de fonctionnement sur 5 ans** avec une accélération sur l'année 2014-2015

-soit une compensation représentant 7 % de fiscalité pour un budget constant donc un effet ciseau accentué entre dépenses/recettes malgré la maîtrise des charges de fonctionnement

Arrondissement de Bonneville

Intervention de M. Eric FOURNIER, Maire de Chamonix

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES EN K€

	2012	2013	2014	2015	2016
Commune	**0.15**	**0.3**	**0.5**	**0.7**	**0.9**
CC	**0.15**	**0.5**	**0.8**	**1.2**	**1.5**
Vallée	**0.35**	**0.9**	**1.5**	**2.1**	**2.7**

Pour mémoire, le revenu fiscal moyen annuel sur la commune de Chamonix (27 843 €) est en dessous de la moyenne départementale (34 463 €) et régionale (28 351 €).

En conclusion, les effets cumulés (baisse DGF 0,7 K€ - prélèvement du FPIC 2,1 K €) de ces évolutions produisent **pour l'année 2015 une perte de 2,8 millions d'euros** pour le territoire avec des conséquences immédiates en terme d'investissement et de soutien au fonctionnement du tissu socio-économique de la vallée.

Adm74

Arrondissement de Bonneville

Intervention de M. Guy FLAMMIER, Maire de La Roche-sur-Foron

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2010	2011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Dotation forfaitaire	2 925 298	2 891 961	2 672 274	2 638 728	2 533 074	2 298 000	2 062 000

Diminution cumulée de 2010 à 2015 **- 627 298**

- 21, 44 %

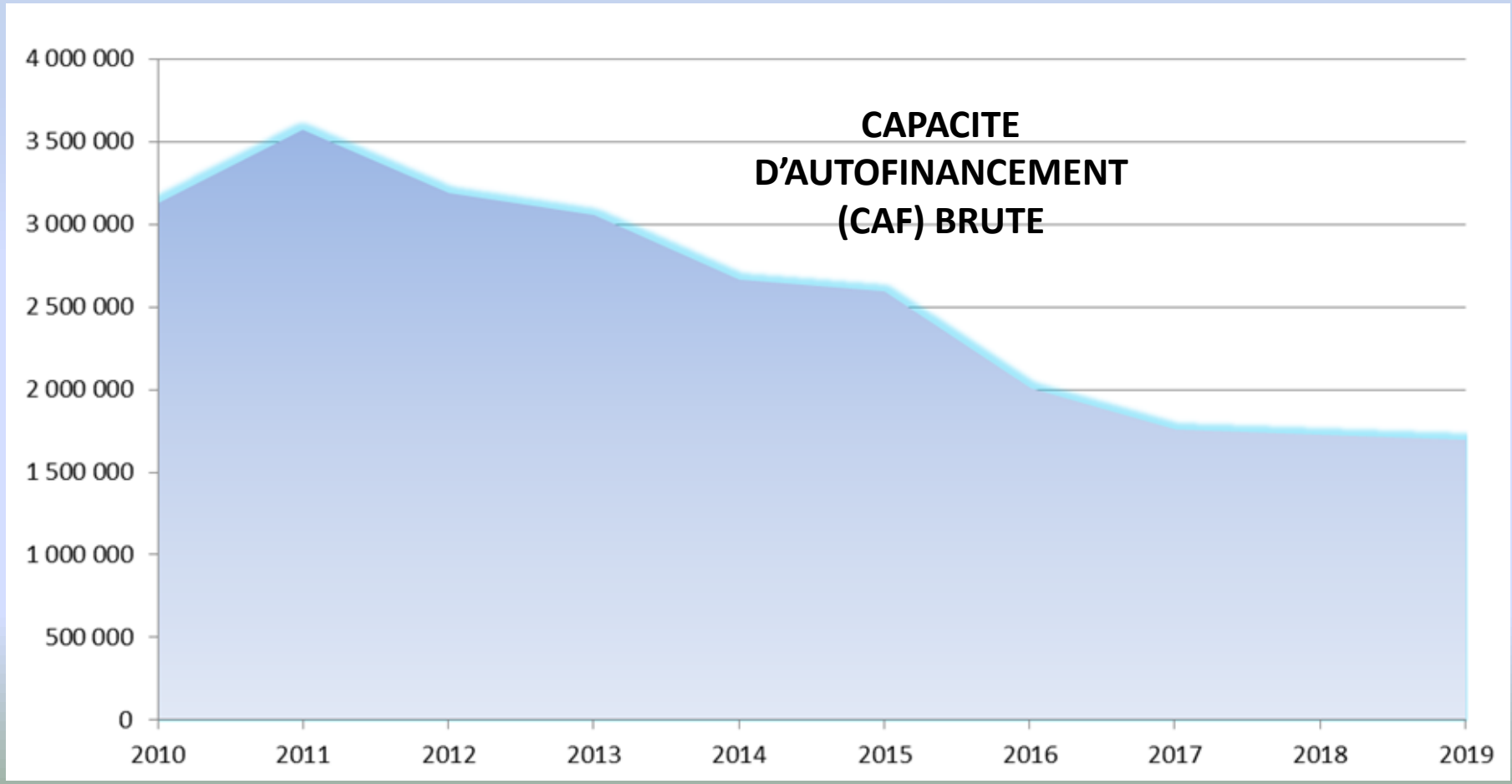

Arrondissement de Bonneville

Intervention de M. Guy FLAMMIER, Maire de La Roche-sur-Foron

Effet ciseau

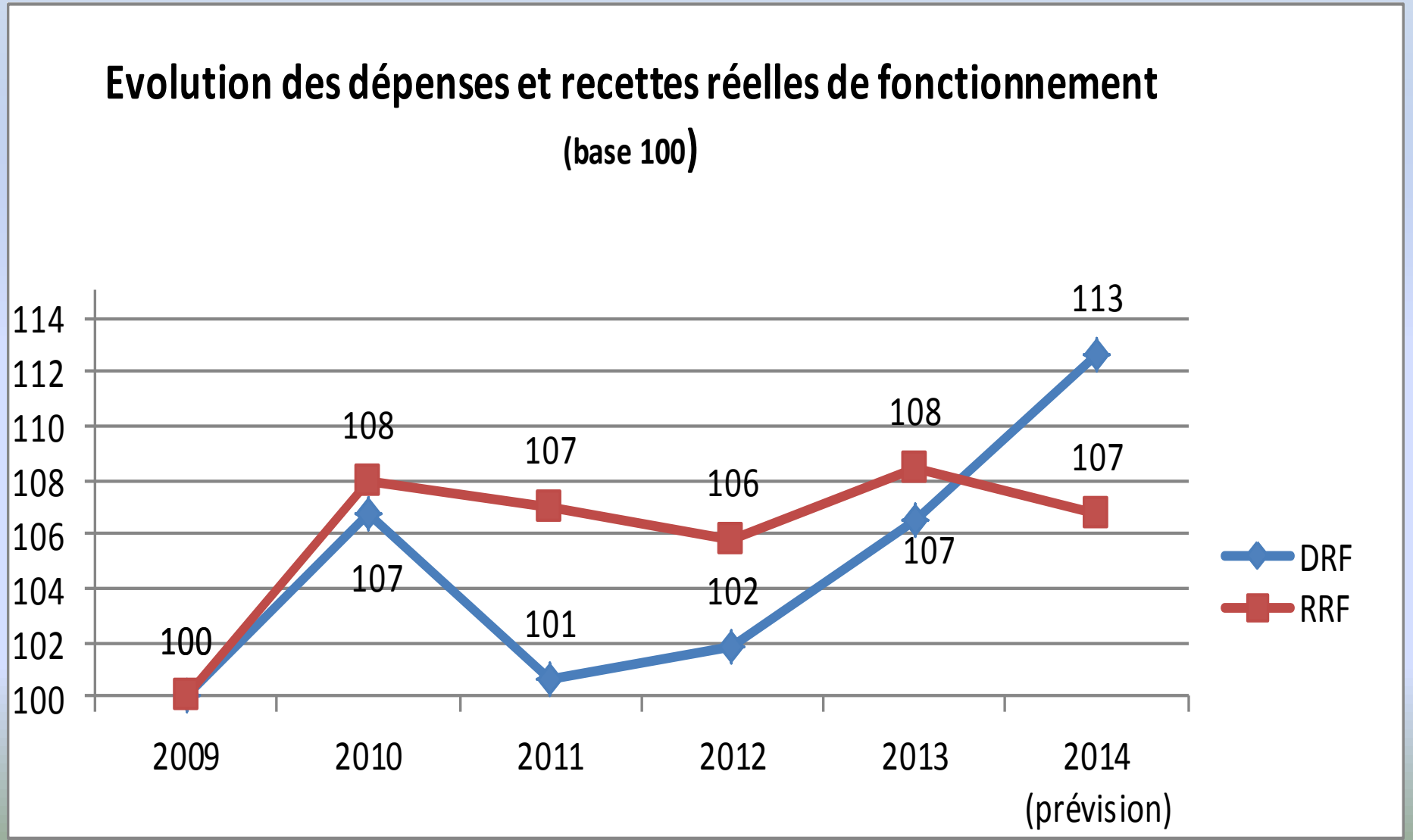

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

Intervention de M. Pierre-Jean CRASTES, Président de la Communauté de Communes du Genevois

	2014	2015	2016	2017
DGF totale	2 137 706 €	1 839 833 €	1 461 773 €	955 447 €
Dont DCSPS	1 132 786 €	1 108 063 €	1 083 879 €	1 060 223 €
Dont Dotation d'intercommunalité	1 004 920 €	731 770 €	377 894 €	- 104 776 €
Diminution au titre de la contribution au redressement des finances publiques	138 394 €	455 966 €	809 842 €	1 292 512 €
Perte totale DGF sur 2014-2017	2 696 714 €			

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016
Communauté de Communes du Genevois	16 231 €	114 552 €	257 913 €	400 298 €	513 203 € (montant probable)
Total des communes de la communauté	63 286 €	335 786 €	732 957 €	1 101 018 €	1 411 561 € (montant probable)

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

Intervention de M. Jean-Paul BOSLAND, Maire de Gaillard

FPIC 2015 GAILLARD : 81 682 €

soit une hausse de 24 722 € par rapport à 2014

DGF 2015 GAILLARD: 1 215 320 €

soit une baisse de 307 548 € par rapport à 2014

Soit un total de 332 270 € en moins sur le budget 2015

Arrondissement de Thonon-les-Bains

Intervention de Mme Jacqueline GARIN, Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

Communauté de Communes du Haut-Chablais

- **Population de la CCHC**
  - Population permanente : 12 500 hbts
  - Lits touristiques : 68 500 lits
- **Budget principal CCHC 2015**
  - Fonctionnement : 14 683 600 €
  - Investissement : 8 195 700 €
- **FPIC de l'ensemble intercommunal**
  - *Réalisé 2014* *677 991 €*
  - *Dont CCHC* *260 789 €*
  - **Notifié 2015** **987 686 €** **(+45,7%)**
  - ***Dont CCHC*** ***341 059 €*** ***(+30,8%)***
- **DGF CCHC**
  - *Réalisé 2014* *448 456 €*
  - **Notifié 2015** **333 770 €** **(-25,6%)**

Arrondissement de Thonon-les-Bains

Intervention de M. Jean DENAIS, Maire de Thonon-les-Bains

L'impact chiffré du Plan Valls pour Thonon-les-Bains :

Fonds de péréquation	2012	2013	2014	2015	2016
Prélèvement Thonon-les-Bains en K€	99	249	468	664	904
Soit en € par foyer fiscal	6	14	26	37	50

	2013	2014	2015	Projection 2016	Projection 2017
DGF en M€	9,47	9,03	8,11	7,15	6,20
Soit diminution en M€		-0,44	-0,92	-0,96	-0,96
Soit baisse cumulée par rapport à 2013 (M€)		-0,44	-1,36	-2,32	-3,27
Soit par foyer fiscal thononais		24	76	129	182

Au terme du processus en 2017, qui est déjà demain, la Ville aura perdu 900 K€ du fait du FPIC et 3,3 M€ de DGF soit près de 4,2 M€, ce qui représente 8 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

Vote de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

-de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

-soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. **Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources**.

Adm74

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'Association des Maires de Haute-Savoie rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société **:**

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Adm74

En outre, l'Association des Maires de Haute-Savoie estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que l'Association des Maires de Haute-Savoie soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

-un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

MERCI A TOUTES ET A TOUS POUR VOTRE MOBILISATION !